

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES  
INFRASTRUCTURES MILITAIRES

DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION  
DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE AERIENNE  
DU TERRITOIRE

## **MISE EN DEMEURE N°01**

Mise en demeure N°01 à L'entreprise ETB SLIMI MOHAMED, gérée par SLIMI MOHAMED, Sise à BOULEVARD HOUARI BOUMEDIENNE LOCAL N°03 TEBESSA, Titulaire du contrat N°57/2023 du 26/12/2023, portant sur étude d'adaptation de la zone technique et VRD de l'unité H7/TINZAOUATINE/6°RM.

Pour les motifs suivants :

- Retard considérable enregistré dans l'avancement des travaux par rapport au planning de réalisation contractuel.

Faute de quoi, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) , il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.